

Avis voté en plénière du 14 octobre 2014

La protection maternelle et infantile

Déclaration du groupe de l'UNAF

La protection maternelle et infantile méritait qu'on s'y attarde et l'avis met le projecteur sur cette institution originale. La PMI est pionnière d'un mode de prise en charge tourné délibérément vers la prévention et les soins pour la mère, l'enfant et la famille mais elle est malheureusement peu connue. Son originalité tient à ce que la PMI dépend du conseil général, ses missions sont inscrites dans le code de la santé publique, ce qui en fait la seule compétence sanitaire décentralisée, accessible, gratuite et de proximité, au plus près des besoins des familles.

Le groupe de l'UNAF partage dans sa globalité le projet d'avis puisque nombre des recommandations reconnaissent et renforcent le rôle de la PMI dans l'accompagnement des familles. Il insiste sur trois d'entre elles : l'inscrire dans la politique nationale de santé, réaffirmer son universalité et évaluer ses missions.

La stratégie nationale de santé fait de la prévention l'un de ces axes majeurs, tout comme la prochaine loi relative à la santé. Elles offrent à la PMI l'opportunité d'affirmer sa spécificité dans les futurs services territoriaux de santé au public. Elle peut ainsi devenir un acteur référent dans le parcours de soins de la femme enceinte et dans celui des enfants de 0 à 6 ans. Par ailleurs, la définition d'objectifs, permise par l'application d'une politique nationale de santé, permettra une clarification de certaines de ses missions.

Quant à l'universalité, c'est-à-dire son ouverture à tous, fortement questionnée ces temps-ci, il est important d'en rappeler tous les atouts et les dangers, que représenterait une remise en cause. Le maintien de l'universalité de la PMI signifie un accès possible de toutes les familles, sur un territoire, aux services, qu'elle propose. Il faut valoriser ces lieux « mixtes », par définition non stigmatisants et enrichissants pour tous.

Enfin, s'agissant de l'évaluation de ses missions, cette recommandation est la voie pour ses services de sortir du flou dans lequel ils sont actuellement. La PMI est un service public en pleine mutation avec lequel les réformes à venir de la santé et de l'organisation territoriale de la République vont interagir fortement. L'évaluation est une opportunité pour mettre en lumière la qualité de l'offre de ses services, pour valoriser et asseoir sa position dans le champ de la santé publique.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.